



## FICHE D'IDENTITE DU SITE

### **Intitulé de l'arrêté d'inscription :**

Abords sud-est de la ville d'Autun

### **Modalités de l'inscription :**

Arrêté du Ministre des affaires culturelles vu la délibération de la commission départementale des sites

### **Statut de propriété au moment de l'inscription :**

Propriété publique et privée

### **Superficie :**

478ha

### **Qualification du site :**

Site rural et naturel

Caractéristiques intrinsèques : vallée bocagère, hameaux, boisements sur versants, plan d'eau et zone de loisirs.

### **Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:**

Site d'intérêt paysager régional

### **Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé)**

- **Antérieure**
  - Classement au titre des monuments historiques de la pyramide de Couhard sur la liste de 1840
  - Inscription au titre des monuments historiques de la maison Saint-Christophe le 4 octobre 1932
- **Ultérieures**
  - classement au titre des monuments historiques de la maison Saint-Christophe le 8 février 1984
  - Inscription au titre des monuments historiques du château du Petit-Montjeu et de ses communs le 22 septembre 1994
  - **Secteur sauvegardé** créé le 9 novembre 1973, PSMV approuvé le 8 septembre 1981 (concerne une petite partie du site inscrit située au pied des remparts)

### **Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)**

Oui (3 fiches MH)

### **Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels**

- ZNIEFF type 2 « Autunois » (24 300ha)

### **Autre**

Ville d'art et d'histoire

## CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site inscrit porte sur l'écrin paysager de la façade sud-est de la ville d'Autun, qui domine la vallée du haut de ses remparts : les petits faubourgs anciens de Saint-Pancrace, le Breuil et Saint Blaise, établis au pied des remparts, le hameau linéaire de Couhard, les paysages ouverts de prairies maillées de haies et ponctuées d'arbres, surplombées par des versants boisés.



## SON ENVIRONNEMENT

Ces paysages constituent un espace de transition remarquable entre la façade minérale imposante de la ville d'Autun et les versants boisés abrupts du plateau d'Antilly qui lui font face.

## SON EVOLUTION

### Utilisation et fréquentation du site

Espace agricole et habité, secteur boisé, zone de loisirs (plan d'eau du vallon)

### Etat du site

Ce site rural été fortement modifié par la création à la fin des années 1970 d'un lac artificiel de 23 ha, le Plan d'eau du vallon, situé au pied du théâtre romain.

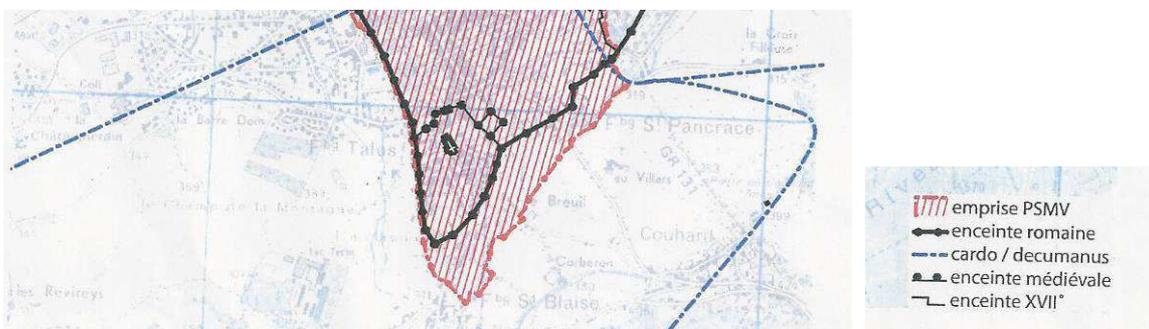


Les rives nord, ouest et sud du lac présentent un caractère très naturel. Une zone de loisirs avec de nombreux équipements a été aménagée le long de la rive nord.



## EVALUATION REGLEMENTAIRE

- Les enjeux patrimoniaux de cet écrin paysager remarquable de la ville d'Autun méritent la mise en place d'une protection réglementaire plus forte que l'inscription au titre des sites. Une AVAP pourrait y être mise en œuvre.
- Une petite partie du site inscrit située au pied des remparts a été intégrée dans le périmètre du secteur sauvegardé créé en 1973 et est de ce fait régie par les règles du PSMV approuvé en 1981.



## RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Paysages ruraux de prairies**

Préserver les haies et les arbres, limiter le mitage par des maisons d'habitation



- **Secteurs boisés**

Maintenir une sylviculture à base d'essences feuillues régionales

- **Zone de loisirs du plan d'eau**

Veiller à l'intégration et à la qualité paysagère et architecturale des aménagements et des constructions.

SAONE-ET-LOIRE / SITE INSCRIT n°24 B

**PASSAGE DE LA TERRASSE A AUTUN**

Commune : Autun

Localisation géographique : Autun

Date de l'inscription : 31 novembre 1967



## FICHE D'IDENTITE DU SITE

### **Intitulé de l'arrêté d'inscription :**

Passage couvert reliant la rue de la terrasse à la rue des Cordiers à Autun

### **Modalités de l'inscription :**

Arrêté du Ministre des affaires culturelles vu la délibération de la commission départementale des sites

### **Statut de propriété au moment de l'inscription :**

Propriété publique et privée

### **Superficie :**

Ponctuelle

### **Qualification du site :**

Site urbain historique

Caractéristiques intrinsèques : passage couvert, constructions

### **Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:**

Site d'intérêt paysager et historique régional

### **Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé)**

- **Ultérieures**

- Inscription au titre des monuments historiques du Passage de la Terrasse le 29 octobre 1975

- **Secteur sauvegardé** créé et délimité le 9 novembre 1973, PSMV approuvé le 8 septembre 1981

### **Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)**

Oui (1 fiche MH)

### **Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels**

Sans objet

### **Autre**

Ville d'art et d'histoire

## CARACTERISTIQUES DU SITE

Le passage couvert de la Terrasse, renommé aujourd'hui passage Balthus, a été construit en 1848 par l'architecte Palluet à l'emplacement d'une halle aux Marchands édifée de 1742 à 1746 sur les plans de l'architecte François Franque dont subsiste la façade 18<sup>ème</sup> rue du général Demetz. Couvert par une verrière, le passage présente un décor en stuc néo-renaissance.



## SON ENVIRONNEMENT

Ce passage couvert situé au cœur de la ville ancienne d'Autun permet d'atteindre la rue aux Cordiers depuis la place du champ de Mars.

## SON EVOLUTION

### Utilisation et fréquentation du site

Espace public, commerces.

### Etat du site

Le passage couvert est dans un état de conservation remarquable.



## RECOMMANDATIONS DE GESTION

Maintien du site dans ses caractéristiques actuelles.